


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Soixante-dixième session

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des
institutions régionales**
**Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre
des résolutions de la Commission**
Note du secrétariat
Résumé

La présente note contient un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission au sujet desquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles directives au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif.....	2
A. Résolution 70/1: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.....	2
B. Résolution 70/3: Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique.....	4
II. Commerce et investissement.....	10
Résolution 70/6: Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	10
III. Transports.....	11
A. Résolution 66/5: Application de la Déclaration de Jakarta sur les	

* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

	partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.....	11
B.	Résolution 68/4: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux	14
C.	Résolution 69/7: Accord intergouvernemental sur les ports secs	16
IV.	Environnement et développement.....	18
A.	Résolution 69/8: Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique.....	18
B.	Résolution 70/11: Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.....	19
V.	Développement social	21
A.	Résolution 68/6: Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.....	21
B.	Résolution 69/14: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	24
VI.	Statistiques	26
	Résolution 69/15: Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.....	26
VII.	Activités sous-régionales pour le développement.....	28
	Résolution 69/17: Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique.....	28
Annexe		
	Liste des experts des quatre groupes de travail établis en application de la résolution 70/1	31

I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

A. Résolution 70/1

Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) D'aider les membres et membres associés à établir les quatre groupes d'experts sectoriels et à appuyer leurs travaux conformément au paragraphe 3 et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

c) De convoquer en 2015 les réunions intergouvernementales ouvertes préparatoires à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dont il est fait mention au paragraphe 3 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

d) De convoquer la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en 2015 pour faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration économique régionale décrit dans la section III de la Déclaration de Bangkok, examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et décider de la suite à donner, comme indiqué à l'alinéa d) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

e) De faire rapport à la Commission à ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

2. En exécution du paragraphe 2 a), une équipe spéciale, présidée par la Secrétaire exécutive, a été mise en place à l'échelle du secrétariat pour aider à la mise en œuvre de la résolution. Plus largement, la Secrétaire exécutive a fait de la coopération et de l'intégration économiques régionales l'une des principales priorités de l'orientation stratégique adoptée.

3. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat, en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission, a formulé le mandat des quatre groupes de travail. Ces derniers ont été chargés d'élaborer des rapports assortis de recommandations concrètes dont seraient saisies pour examen les réunions intergouvernementales préparatoires à composition non limitée. Pour aider les délibérations, le secrétariat a établi un document d'orientation pour chaque groupe de travail où étaient mentionnées les initiatives régionales en cours, les lacunes probables et d'éventuelles recommandations. Le secrétariat a prié tous les membres et membres associés de désigner des experts nationaux en mesure de participer concrètement aux travaux des groupes de travail à titre personnel.

4. Les groupes de travail comprenaient des experts désignés au total par 25 États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP): Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Inde, Japon, Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam¹. Le secrétariat a également invité deux ou trois experts principaux pour chacun des groupes de travail afin de les aider à établir les rapports finaux². Les quatre groupes de travail ont tenu chacun leur première réunion en novembre ou décembre 2014 à Bangkok, au cours desquelles ils ont débattu de questions de fond et convenu des plans de travail et des calendriers. Certains groupes de travail ont mené des enquêtes pour recueillir

¹ La liste des membres des groupes de travail figure en annexe.

² Les experts principaux figurent également dans la liste en annexe.

des données primaires avec l'appui du secrétariat. Les groupes de travail tiendront leur deuxième réunion à Bangkok les 26 et 27 mars 2015 et produiront leurs rapports finaux d'ici à la fin d'avril 2015.

5. En exécution du paragraphe 2c), le secrétariat invitera l'ensemble des membres et membres associés de la Commission à participer aux réunions préparatoires provisoirement prévues pour août et octobre 2015 à Bangkok. Ces réunions permettront de formuler et de négocier un plan d'action dont seront saisis les ministres pour examen lors de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Avant la tenue de la première réunion préparatoire, le secrétariat distribuera les rapports finaux des quatre groupes de travail.

6. En exécution du paragraphe 2 d), la deuxième Conférence ministérielle est prévue du 2 au 4 décembre 2015 à Bangkok.

7. En exécution du paragraphe 2 e), la présente note fait rapport sur l'état d'avancement de l'application de la résolution. D'autre part, le secrétariat rendra compte des résultats de la deuxième Conférence ministérielle à la Commission à sa soixante-douzième session.

B. Résolution 70/3

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique

1. Demandées énoncées dans le dispositif de la résolution

8. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'organiser la concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés au début de l'année 2015;

b) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à exécuter la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique de 2011 à 2020;

c) De continuer d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à réaliser d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement;

d) De soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

9. L'application de la résolution devrait permettre d'obtenir les résultats ci-après dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique: a) un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par ces pays; b) un renforcement des capacités des décideurs de ces pays pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; et c) un renforcement des capacités des décideurs de ces pays pour l'adoption de politiques destinées à réduire la pauvreté en favorisant la croissance et le développement inclusif, à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international.

10. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat travaille étroitement avec le Gouvernement cambodgien à l'organisation de la concertation de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés, prévue au Cambodge du 4 au 6 mars 2015. Les États membres, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, les organisations internationales et différents organismes et institutions des Nations Unies ont été invités à se faire représenter à cette concertation.

11. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat a organisé conjointement avec le Gouvernement bangladais et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU une réunion régionale sur le financement des étapes du reclassement des pays les moins avancés du Pacifique, afin d'étudier les besoins en ressources et de proposer des mesures de politique générale sur la mobilisation des ressources essentielles pour franchir ces étapes.

12. En 2014, la CESAP et la Société des autoroutes de Corée ont négocié un nouveau programme triennal de coopération, en se fondant sur un programme analogue mené en 2012 et 2013 dont l'utilité avait été reconnue par le Bangladesh et le Myanmar. Le nouveau programme, qui porte sur la période 2015-2017, favorisera le développement des itinéraires prioritaires de la Route d'Asie grâce à des activités ciblées visant à: a) établir des normes pour les infrastructures de sécurité routière; b) concevoir la mise en place de systèmes de transport intelligents types; et c) élaborer des stratégies pour promouvoir et faciliter l'application des normes techniques de la Route d'Asie. Le programme visera un certain nombre de pays situés sur les itinéraires AH1 et AH6 de la Route d'Asie, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao.

13. Le secrétariat, en consultation avec les États membres, établit actuellement la version finale d'un cadre régional de coopération visant à faciliter les transports ferroviaires internationaux. Ce cadre définit les questions et domaines essentiels de coopération entre les pays afin de promouvoir les transports ferroviaires. Les pays les moins avancés bénéficieront immensément de la mise en place de réseaux ferroviaires car cela améliorera leur accès aux marchés régionaux et mondiaux tout en favorisant le recours à des modes de transport durables.

14. Le secrétariat a mis au point quatre modèles pour la facilitation des transports destinés à rechercher et proposer des solutions pour réduire les retards considérables subis au franchissement des frontières: a) le Modèle sur les contrôles sécurisés au franchissement des frontières, qui peut servir pour la conception de systèmes de suivi des véhicules à l'aide de nouvelles technologies; b) le Modèle de transport frontalier efficace, une méthode pour cerner les obstacles non physiques, évaluer les autres voies possibles et déterminer les solutions optimales pour une sous-région donnée; c) le Modèle sur les contrôles intégrés au franchissement des frontières, qui offre les moyens de rationaliser le flux d'information et de matériel aux frontières; et d) la Méthodologie temps/coût-distance, qui permet de localiser les engorgements le long des couloirs. Le secrétariat projette d'organiser une série d'ateliers dans les pays les moins avancés pour faire connaître en détail les avantages de ces modèles et de leur application pratique pour assurer un transport routier international sans entrave et donc renforcer la connectivité régionale.

15. Le secrétariat a continué de collaborer avec les États membres à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de transport durable et inclusif et, en particulier, de tels systèmes et politiques dans les grandes villes et les villes secondaires. Des consultations et des ateliers visant à faciliter la mise en commun des innovations, politiques et interventions menées à bien ont été organisés en République démocratique populaire lao (juillet 2014), au Bangladesh (août 2014), au Népal (octobre 2014) et au Myanmar (novembre 2014). On a entrepris la préparation d'un séminaire national sur la sécurité routière en République démocratique populaire lao qui se tiendra en 2015.

16. Le secrétariat a organisé à Ahmedabad (Inde) une réunion régionale d'experts chargée d'étudier et d'échanger des idées et des données d'expérience utiles pour la mise au point de systèmes de transport nationaux et urbains de meilleure qualité, plus durables et inclusifs, de faire la synthèse des enseignements tirés de divers ateliers nationaux et de recommander des mesures à mettre en œuvre à l'avenir. La réunion a largement contribué à améliorer les connaissances et les capacités des gouvernements nationaux et locaux, y compris ceux des pays les moins avancés en ce qui concerne les politiques et programmes de transport durable et inclusif au niveau national et en milieu urbain. Elle a également contribué à faire avancer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et à sensibiliser davantage à la sécurité routière.

17. S'agissant de la connectivité sous-régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest, l'Afghanistan s'est associé officiellement au projet de Chemin de fer transasiatique et a demandé que son plan de développement ferroviaire figure sur la carte du Réseau du Chemin de fer transasiatique, une première étape sur la voie de son adhésion à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique. Cette initiative facilite l'adoption d'une approche coordonnée avec ses pays voisins pour l'établissement de liaisons ferroviaires avec les ports de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

18. Conjointement avec l'Institut asiatique pour le développement des transports, le secrétariat a convoqué en novembre 2014 une concertation régionale sur le renforcement de la connectivité dans le domaine des transports en Asie du Sud en vue de sensibiliser les décideurs et les principales parties concernées aux possibilités que l'amélioration des liaisons de transport pourrait offrir pour l'intégration économique régionale. Cette concertation a permis de déterminer les principaux défis à relever en matière de liaisons de transport, de partager les connaissances et les données d'expérience et de recommander des solutions pour améliorer la connectivité dans la sous-région. Elle fait partie d'une série de consultations approfondies avec les parties concernées, qui se poursuivront au cours des prochaines années.

19. La connectivité sous-régionale en Asie du Sud-Est s'améliorera encore grâce aux projets ferroviaires actuellement en cours pour relier la Chine au Myanmar et à la République démocratique populaire lao. Les avantages de ces projets ont été examinés avec les responsables ferroviaires des deux pays lors d'une conférence des directeurs généraux des compagnies ferroviaires de la sous-région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

20. Le secrétariat aide les bureaux nationaux de statistique du Bhoutan et de la République démocratique populaire lao à préparer leurs recensements de la population et de l'habitation respectifs prévus en 2015. Au Bhoutan, des conseils ont été dispensés à l'équipe chargée de la conception des questionnaires sur un éventail de questions, dont le handicap, les migrations,

l'éducation, l'emploi, la fécondité et le logement. En République démocratique populaire lao, les conseils fournis ont porté sur la planification du recensement et des activités connexes, notamment la conception des questionnaires, l'établissement des listes pour le recensement, des stratégies pour le suivi du travail sur le terrain et d'un calendrier pour les principales activités.

21. Le secrétariat a entrepris la mise en œuvre d'un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement dans le but de renforcer les capacités du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao pour la conception, la mise au point et la gestion de projets de partenariat public-privé. Un atelier national a été organisé dans chacun de ces quatre pays pour partager les données d'expérience et informations concernant les partenariats public-privé: à Thimphu en août 2014, à Vientiane en septembre 2014, à Nay Pyi Taw en novembre 2014 et à Phnom Penh en décembre 2014; ainsi qu'un atelier régional à Bangkok en janvier 2015.

22. Le secrétariat a organisé à Colombo la quatrième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, avec pour objectif d'étudier les politiques d'investissement étranger direct susceptibles de contribuer aux prochains objectifs de développement durable. Des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao y ont participé.

23. En décembre 2014, le secrétariat, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, l'Institut de développement humain et le Centre de recherches pour le développement international, a organisé une conférence sur l'emploi et la protection sociale au service de la croissance inclusive dans la sous-région de l'Asie du Sud et ses pays les moins avancés. Il poursuit son action concernant la question de l'emploi et de la croissance inclusive sous forme de travaux analytiques et d'activités de recherche et, en 2015, publiera des études de pays sur l'emploi consacrées aux pays de l'Asie du Sud ci-après: Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka. Des activités analogues seront menées en 2015 dans le cadre de recherches directives sur la protection sociale dans certains pays.

24. Le secrétariat a mené un certain nombre d'activités de formation et d'ateliers en vue de renforcer les capacités des pays les moins avancés dans le domaine du commerce. Il s'agit notamment: a) d'une formation à la traçabilité électronique destinée à faciliter le commerce de produits agricoles et l'intégration des petits exploitants agricoles (Cambodge); b) d'un atelier sur les choix de politique commerciale et l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'Accord commercial Asie-Pacifique (Bhoutan); c) d'une formation à la négociation dans le domaine du commerce de marchandises (République démocratique populaire lao); d) d'une formation portant sur les mesures de défense commerciale et d'autres questions relatives au commerce (Myanmar); e) d'un atelier sur la création de liens entre les petites et moyennes entreprises et les investisseurs internationaux (Myanmar); f) d'une formation approfondie aux accords de l'OMC et aux prescriptions de notification (Myanmar); et g) d'une formation à l'intention de l'Afghanistan sur l'adhésion à l'OMC, l'utilisation effective de l'Accord de libre-échange d'Asie du Sud et l'intégration aux économies d'Asie centrale (Inde).

25. Le secrétariat a entrepris l'élaboration d'un cours général à l'intention des fonctionnaires des administrations centrales et locales des pays les moins avancés sur la promotion et la facilitation de l'investissement étranger direct aux fins du développement inclusif et durable. Le cours peut être dispensé à la demande dans tout pays parmi les moins avancés et, si nécessaire, traduit dans les langues locales. Des cours analogues relatifs aux chapitres de négociation sur les règles d'origine, aux mesures sanitaires et phytosanitaires/obstacles techniques, au commerce et aux droits de propriété intellectuelle et aux mesures de sauvegarde, en cours d'achèvement, seront offerts en 2015 et 2016.

26. Le secrétariat, en partenariat avec le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et la Commission de planification nationale du Népal, mène une initiative visant à développer les capacités nécessaires pour la planification macroéconomique à l'intention des pays les moins avancés de l'Asie du Sud. Cette activité se poursuivra en 2015 avec une série d'ateliers et d'activités de formation technique.

27. Le secrétariat, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAsD), apportera son appui pour la mise sur pied de mécanismes de suivi de la facilitation du commerce et des transports au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal en 2015, dans le cadre de la stratégie de facilitation du commerce inscrite dans le Programme de coopération économique sous-régionale de l'Asie du Sud.

28. Dans le cadre d'un projet de sécurité alimentaire entrepris dans la sous-région de l'Asie du Sud au titre du Compte de l'ONU pour le développement, le secrétariat mène des études sur la coopération régionale en faveur de stratégies nationales de sécurité alimentaire au Bangladesh, au Népal et dans d'autres pays. Ces études traitent de la libéralisation du commerce agricole, de l'harmonisation des normes et des droits de propriété intellectuelle. En 2015, une plateforme en ligne sur la sécurité alimentaire sera établie suivant la demande des décideurs de la sous-région et, en particulier, de ses pays les moins avancés. Cette plateforme permettra également de présenter les priorités de la sous-région et de ses pays les moins avancés, de mettre en commun les analyses des stratégies de sécurité alimentaire et de contribuer à leur renforcement, d'orienter les mécanismes et réseaux de connaissance régionaux pertinents et de faciliter la collaboration. Les résultats obtenus grâce à cette plateforme orienteront l'action future en matière de sécurité alimentaire au profit de la sous-région et, en particulier, de ses pays les moins avancés.

29. Les 29 et 30 avril 2015, la CESAP et le Ministère indonésien des finances accueilleront conjointement la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement en partenariat avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, le Centre des technologies vertes de la République de Corée, la BAsD, l'Institut de la BAsD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Participeront à cette consultation, qui se tiendra à Jakarta, notamment les ministres des finances, les gouverneurs des banques centrales, des décideurs de premier plan, des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, et des cellules de réflexion régionales, y compris des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires du Pacifique de la région Asie-Pacifique. La consultation traitera du cadre de financement et de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015. Le document final de la consultation, qui inclura les perspectives et recommandations de la région Asie-Pacifique, sera présenté à la troisième Conférence internationale sur le

financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

30. Dans le cadre de son travail analytique, notamment en faveur des pays les moins avancés, le secrétariat continuera de produire et de publier des rapports, des notes d'orientation, des documents techniques, etc., afin de faciliter des débats de haute qualité et des activités de renforcement des capacités. On relèvera notamment les publications suivantes: a) l'édition de 2015 de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, où sera examinée l'évolution du développement et seront évalués les nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers; b) le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, qui fera le bilan de la situation, des enjeux et des perspectives de ces pays, assorti d'orientations politiques pour promouvoir leur croissance inclusive et leur développement durable; c) une étude sur les zones économiques frontalières entre le Bangladesh, l'Inde et le Népal; et d) un rapport sur le développement dans la sous-région de l'Asie du Sud où seront analysés les résultats obtenus par les pays les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et proposés des moyens d'action pour permettre leur retrait de la liste des pays les moins avancés.

31. Le secrétariat poursuivra la mise en œuvre de divers programmes à l'intention des pays les moins avancés de la région, incluant entre autres: a) une assistance pour la création d'un centre d'études économiques en Afghanistan, qui devrait bénéficier par ailleurs d'un appui supplémentaire après son adhésion à l'OMC pour faciliter la transition et la formulation de politiques commerciales; b) une assistance au Bhoutan en matière de recherche et pour renforcer ses capacités en vue de son adhésion à l'OMC et de son accession à l'Accord commercial Asie-Pacifique, et concernant la facilitation du commerce et le commerce sans papier; c) une assistance au Myanmar pour qu'il puisse adopter la loi de sauvegarde (un projet a été formulé par le secrétariat), intégrer la Communauté économique ASEAN, le partenariat économique régional global et d'autres initiatives d'intégration régionale, et introduire dans le pays une législation anti-dumping et des droits compensateurs et entreprendre des réformes économiques et commerciales; et d) l'aide demandée par le Gouvernement népalais pour l'élaboration d'une stratégie de planification macroéconomique qui aura également pour but d'assurer le retrait du pays de la liste des pays les moins avancés. Par ailleurs, le secrétariat mènera en 2015 des missions en Afghanistan et au Bhoutan pour évaluer les capacités techniques nécessaires pour planifier le programme de la CESAP et les activités qui sont conçues pour étayer le développement des pays et faciliter l'intégration économique régionale.

32. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat a organisé à Siem Reap (Cambodge) un atelier régional sur les politiques intersectorielles et la coordination institutionnelle aux fins de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015 dans les pays asiatiques les moins avancés, le but ayant été de faciliter le partage des connaissances et de débattre de diverses monographies relatives à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, à la formulation des politiques intersectorielles et à la coordination institutionnelle. Un plan pour le renforcement des capacités des pays les moins avancés a été convenu et des ateliers régionaux de sensibilisation et de renforcement des capacités sont prévus pour 2015.

33. La quatrième session du Comité des transports a enregistré des résultats importants pour l'orientation future du programme d'appui aux États membres, en particulier aux pays les moins avancés, au-delà de 2015, notamment la possibilité de mettre en place un système de transport et de logistique international intermodal intégré dans la région. Elle a recommandé de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un projet de résolution sur un cadre de coopération régionale pour la facilitation du transport ferroviaire international.

34. Le secrétariat a entrepris un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement visant à renforcer les capacités des pays ayant des besoins particuliers voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement économique et social, en particulier des politiques intersectorielles financièrement rationnelles et à fort impact qui permettent d'accélérer les progrès favorisant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. On a entrepris des études spécifiques sur des questions trans-sectorielles concernant la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement dans ces pays, ainsi que des études sur les moyens de stimuler la collaboration entre les ministères et les processus institutionnels. Ce projet vise l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Timor-Leste.

35. Le secrétariat, en partenariat avec le PNUD, le secrétariat de l'ASARC et la BASD, a tenu à Nagarkot (Népal) en août 2014 un atelier de consultation pour l'Asie du Sud sur le programme de développement pour l'après-2015 et les moyens de sa mise en œuvre. Cet atelier a offert aux pays de l'Asie du Sud, et en particulier aux pays les moins avancés de cette sous-région, la possibilité d'exposer très clairement leur position respective concernant le programme de développement pour l'après-2015, de prendre connaissance des conclusions et recommandations du Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique établi par la CESAP, le PNUD et la BASD, ainsi que de celles du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. Le secrétariat continuera d'appuyer les processus sous-régionaux qui permettent aux pays les moins avancés de contribuer au programme de développement pour l'après-2015, et poursuivra son engagement à aider ces pays à sortir de la liste des pays les moins avancés et à mieux s'intégrer au niveau sous-régional.

II. Commerce et investissement

Résolution 70/6

Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

36. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer et de faciliter la création et l'organisation du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, conformément au mandat figurant à la section I.B du rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

2. Progrès accomplis

37. En exécution du paragraphe 2 de la résolution, le secrétariat organisera du 1^{er} au 3 avril 2015 la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Comme recommandé dans le mandat du Groupe directeur, un atelier de renforcement des capacités sera organisé conjointement avec la première réunion du Groupe directeur pour présenter les pratiques et questions les plus récentes en matière de commerce transfrontière sans papier.

III. Transports

A. Résolution 66/5

Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

38. Au paragraphe 4 de sa résolution 66/5, la Commission a demandé à la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU, les institutions financières internationales, les autres organisations ainsi que les donateurs bilatéraux:

a) D'aider les membres et membres associés à relever les défis inhérents au développement des infrastructures par i) la coopération régionale et interrégionale pour la mise en place de partenariats public-privé; et ii) l'organisation de réunions et la mise en place de réseaux régionaux destinés à promouvoir l'échange d'expérience et d'information;

b) D'aider les membres et membres associés, sur la base d'accords mutuels, à mettre en place leurs programmes de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'élaboration de cadres directifs pour les partenariats public-privé, la réforme de la législation et de la réglementation et les dispositifs administratifs concernant les partenariats public-privé;

c) De fournir un appui technique à la demande, afin d'aider à mieux préparer les membres et membres associés aux partenariats public-privé, notamment en mettant au point des outils régionaux pour le financement et la gestion des risques en vue de réduire les coûts de transaction et en mettant au point des mécanismes de réduction des risques liés aux déséquilibres entre les monnaies;

d) De créer une équipe spéciale chargée de mettre au point les éléments d'une architecture financière régionale qui permettrait à la région Asie-Pacifique de disposer de davantage de capitaux pour le développement des infrastructures;

e) De mettre en place un réseau Asie-Pacifique des dispositifs et programmes de partenariat public-privé qui, entre autres choses, fournirait des services consultatifs et éducatifs ponctuels, diffuserait l'information sur les partenariats public-privé et coordonnerait les réunions régionales des dispositifs et programmes nationaux de partenariat public-privé;

f) De prendre en considération les besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et de transit dans l'application de la présente résolution;

g) D'effectuer un examen périodique des progrès accomplis dans le développement des infrastructures grâce aux partenariats public-privé et de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur l'exécution de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

39. En exécution du paragraphe 4 a) de la résolution, plusieurs réunions ont été organisées pour promouvoir l'échange de données d'expérience et d'informations sur les partenariats public-privé au niveau régional et pour aider les membres et membres associés à résoudre leurs problèmes de développement infrastructurel. Il s'agit notamment des réunions suivantes: a) la Réunion régionale des groupes de partenariats public-privé et des programmes de développement institutionnel et d'appui pour le renforcement des capacités au sein des partenariats public-privé (New Delhi, février-mars 2011); b) la Réunion d'experts de haut niveau sur les projets d'infrastructure en partenariat public-privé pour le développement durable et l'assistance technique à la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (Téhéran, novembre 2012); c) la Réunion du Groupe d'experts sur la gestion et l'entretien des réseaux routiers (Hanoi, mai 2013); d) le Forum pour l'investissement dans la Route d'Asie (Bangkok, octobre 2013); e) la Réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable (Jakarta, juin 2014); et f) le Forum Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures de transport (Bangkok, janvier 2015). Ces réunions et activités ont permis de sensibiliser davantage les hauts responsables gouvernementaux, d'échanger des idées sur la manière de relever les défis rencontrés dans la mise en œuvre des partenariats public-privé et d'offrir une plateforme utile pour stimuler la coopération entre les pays au niveau régional.

40. En exécution du paragraphe 4 b), un certain nombre d'activités de renforcement des capacités ont été menées au fil des ans. Un cours sur les contrats types de concession a été offert en 2009 et 2011, activités qui ont permis la formation de plus de 100 participants. Quatre ateliers nationaux de formation aux partenariats public-privé ont été organisés en 2014 au Bhoutan, au Cambodge, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. Afin d'aider les membres et membres associés dans leurs programmes de renforcement des capacités, le secrétariat a également élaboré et mis en ligne des matériels de formation de pointe (mis à jour en 2014), dont ont bénéficié des centaines de personnes³.

41. En exécution du paragraphe 4 c), le secrétariat a aidé le Gouvernement du Myanmar à mener un atelier sur l'évaluation de l'état de préparation aux partenariats public-privé en janvier 2012. L'instrument d'évaluation de l'état de préparation et de diagnostic mis au point par la CESAP a été utilisé au cours de l'atelier et a aidé à définir les domaines précis sur lesquels le Gouvernement du Myanmar devrait porter son attention pour créer un environnement favorable aux partenariats public-privé. Un exercice semblable a été mené au Bhoutan et en République démocratique populaire lao en 2014. Une assistance technique a également été fournie pour la formulation de règles pour la passation des marchés dans le cadre des partenariats public-privé au Cambodge (2014) et pour l'élaboration d'un document d'orientation sur les partenariats public-privé au Bhoutan et au Myanmar (2014).

³ www.unescap.org/our-work/transport/financing-and-private-sector-participation/resources.

42. En exécution du paragraphe 4 d), le secrétariat a aidé les membres et membres associés à mettre sur pied des groupes de travail d'experts dans quatre domaines, dont l'un chargé du renforcement de la coopération financière. Ces groupes de travail ont été établis en application de la résolution 70/1 de la Commission relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. La première réunion du Groupe de travail sur la coopération financière s'est tenue à Bangkok les 25 et 26 novembre 2014.

43. En exécution du paragraphe 4 e), le secrétariat a tenu à jour l'information sur les divers groupes de partenariats public-privé dans la région afin de faciliter les possibilités de réseautage et de mieux appréhender globalement les arrangements institutionnels en place⁴. Les réunions mentionnées au titre de l'exécution du paragraphe 4 a) ont également servi à renforcer les liens entre les différents groupes de partenariats public-privé de la région. D'autre part, le secrétariat a apporté son concours actif aux réunions du Réseau asiatique des membres de partenariats public-privé tenues depuis 2012. À cet égard, la CESAP a contribué aux trois dernières conférences (novembre 2012, décembre 2013 et décembre 2014) qui avaient été organisées conjointement par le Gouvernement de la République de Corée, l'Institut coréen de développement, l'Institut de la Banque mondiale et la BAsD.

44. En exécution du paragraphe 4 f), le secrétariat exécute au titre du Compte de l'ONU pour le développement un projet visant principalement le renforcement des capacités de quatre des pays les moins avancés (Bhoutan, Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao). Ce projet a pour but d'aider ces pays à concevoir et gérer des partenariats public-privé pour leur développement infrastructurel. Un forum national a été organisé dans chaque pays en vue de mettre en place des cadres directifs pour les partenariats public-privé (Thimphu en août 2014, Vientiane en septembre 2014, Nay Pyi Taw en novembre 2014 et Phnom Penh en décembre 2014). Plus de 200 représentants des secteurs public et privé ont été réunis à ces occasions.

45. En exécution du paragraphe 4 g), le secrétariat continue d'informer sur le développement infrastructurel dans le cadre de partenariats public-privé dans les États membres de la CESAP, principalement en rassemblant l'information fournie par les pays aux réunions et ateliers régionaux, ainsi qu'en étudiant les faits les plus récents intervenus dans la région. L'information ainsi réunie a été communiquée aux États membres au moyen de documents d'orientation et d'information établis pour les réunions d'organes délibérants et d'autres réunions de haut niveau, comme la Conférence ministérielle sur les transports, le Forum des ministres asiatiques des transports et le Comité des transports⁵. Cette information a aussi été plus largement diffusée dans les éditions de 2011 et 2013 de la publication *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific*. Afin de tirer les enseignements de l'expérience pratique acquise, le secrétariat a également élaboré des monographies sur les projets de partenariat public-privé en 2014.

⁴ www.unescap.org/resources/ppp-units-and-programmes-asia-and-pacific.

⁵ Voir la section consacrée au financement et à la participation du secteur privé dans les documents suivants: a) E/ESCAP/CTR(2)/1, b) E/ESCAP/MCT.2/1,c) E/ESCAP/CTR(3)/1, d) E/ESCAP/FAMT(2)/1 et e) E/ESCAP/CTR(4)/1, que l'on peut consulter à l'adresse suivante: www.unescap.org/our-work/transport/financing-and-private-sector-participation/committees.

Quatre nouvelles monographies sont disponibles sur le site Web de la CESAP⁶.

B. Résolution 68/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

46. Au paragraphe 2 de sa résolution 68/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional et du Cadre stratégique régional;

b) De procéder en 2016 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase II du Programme d'action régional et de présenter un rapport avec des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports, à sa troisième session;

c) De rendre compte à la Commission, à ses soixante-et-onzième et soixante-treizième sessions, de la suite donnée à la présente résolution.

2. Progrès accomplis

47. En exécution du paragraphe 2 a), le Programme d'action régional offre un cadre pour la promotion de la coopération et de l'intégration dans le domaine des transports aux fins du développement inclusif et durable de la région, et constitue la base sur laquelle est défini le programme de travail du secrétariat pour la période 2012-2016.

48. Afin de promouvoir de grandes orientations au niveau ministériel, la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports (novembre 2013) a adopté la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale, par laquelle a été pris l'engagement ferme d'élaborer et de mettre en œuvre dans le secteur des transports, aux niveaux national et régional, des politiques et des stratégies allant dans le sens du développement durable et de l'intégration régionale. La Déclaration ministérielle a été adoptée par la Commission à sa soixante-dixième session, en 2014.

49. Dans le domaine des infrastructures de transport, à la suite de plusieurs années de négociation, la Commission a adopté l'Accord intergouvernemental sur les ports secs à sa soixante-neuvième session, en 2013. L'Accord a été ouvert à la signature lors de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports. À ce jour, 17 États membres ont signé l'Accord et trois en sont devenus parties⁷.

⁶ www.unescap.org/our-work/transport/financing-and-private-sector-participation/publications.

⁷ On pourra consulter la liste des signataires et des parties à l'adresse suivante: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-3&chapter=11&lang=en.

50. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique comptent respectivement 29 et 18 parties. La définition et l'officialisation d'un réseau régional des ports secs dans le cadre de l'accord précité, ainsi que l'existence des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, visent à promouvoir les activités englobant les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires ainsi que les services logistiques pour faire avancer le programme de développement et progresser vers la mise en place dans la région d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré.

51. Dans les domaines du transport maritime interinsulaire et de la connexion des réseaux de transport sous-régionaux, la Commission a adopté, à sa soixante-dixième session, la résolution 70/7 relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique en vue de résoudre les problèmes inhérents de connectivité que connaissent actuellement les pays archipélagiques et les pays insulaires en développement.

52. Avec pour objectif de faciliter les transports, le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux offre une vision stratégique et une approche commune pour traiter des problèmes de transport routier international rencontrés dans la région. Au nombre des principales activités entreprises au titre du Cadre stratégique, on relèvera la mise en place du Réseau régional d'experts juridiques et techniques sur la facilitation des transports en 2012 et les études sur les principaux accords sous-régionaux qui en découlent. La contribution du secrétariat à la formulation de l'Accord intergouvernemental entre les pays membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers internationaux a abouti à sa signature en 2014.

53. D'autre part, une série de concertations tenues depuis 2013 en Asie du Sud et du Sud-Ouest ont débouché sur le ferme engagement des États membres à renforcer leurs liaisons de transport grâce au projet du secrétariat de plan directeur pour la connectivité de la sous-région. Par ailleurs, le secrétariat a réalisé conjointement avec la BASD une étude de faisabilité sur l'application à titre expérimental d'un modèle sécurisé pour le transport transfrontière suivant le couloir de transit reliant le Bhoutan et l'Inde afin de rendre plus efficaces les procédures de transit.

54. Avec l'appui financier du Gouvernement de la Fédération de Russie, le secrétariat a formulé un cadre de coopération régionale pour la facilitation du transport ferroviaire international, dans lequel sont cernés les principaux problèmes et définis les domaines de coopération entre les États membres dans la perspective de promouvoir le transport ferroviaire.

55. Dans le domaine de la logistique des transports, les réunions régionales annuelles des transitaires, des entrepreneurs de transport multimodal, des fournisseurs de services logistiques et de leurs associations nationales ont été organisées sous la forme d'une plateforme régionale permettant le partage des connaissances et données d'expérience et l'examen des questions émergentes. Des activités et ateliers de formation ont également été menés sur la mise au point de systèmes de formation agréés à l'intention des transitaires, des entrepreneurs de transport multimodal et des fournisseurs de services logistiques en vue de rehausser le niveau professionnel de ces secteurs dans les pays visés.

56. S'agissant du financement et de la participation du secteur privé, le secrétariat, soucieux d'aider les pays de la région Asie-Pacifique à engager le secteur privé à participer au développement infrastructurel, est devenu au fil des ans un centre d'excellence en matière de partenariat public-privé et a collaboré avec d'autres partenaires de développement actifs dans ce domaine. D'importants produits de la connaissance ont été conçus et sont diffusés par le canal de forums nationaux et régionaux. Les forums nationaux offrent également l'occasion d'aider les États membres à élaborer leurs politiques afférentes aux partenariats public-privé.

57. En ce qui concerne les transports durables, la sécurité routière, les transports et les Objectifs du Millénaire pour le développement, une série de réunions et d'ateliers sous-régionaux, régionaux et nationaux ont été organisés en vue de sensibiliser davantage les responsables des transports à l'application de politiques de transport durable et inclusif et de sécurité routière et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. On a entrepris l'exécution d'un projet sur le renforcement des capacités des pays ayant des besoins particuliers pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le quatre-vingt-quatrième numéro du *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* contient cinq articles, qui traitent de l'état des services de transport, de leur contribution à l'amélioration de la santé et de l'éducation et de leur impact sur les communautés.

58. En exécution du paragraphe 2 b), on procédera à l'évaluation de la mise en œuvre de la phase II du Programme d'action régional en se fondant sur les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficacités, de durabilité, de conformité avec l'action de l'ONU, et en prenant en compte les partenariats, et les résultats de cette évaluation, assortis de recommandations, seront présentés à la Conférence ministérielle sur les transports à sa troisième session.

59. En exécution du paragraphe 2 c), les activités réalisées en application de la résolution ont été présentées à la Conférence ministérielle sur les transports (deuxième session, mars 2012), au Forum des ministres asiatiques des transports (deuxième session, novembre 2013) et au Comité des transports (troisième et quatrième sessions, respectivement en octobre 2012 et octobre 2014). Le secrétariat établira un rapport sur la mise en œuvre de la résolution dont sera saisie la Commission pour examen à sa soixante-treizième session.

3. Questions soumises à la Commission pour examen

60. S'agissant des alinéas a) et b) du paragraphe 2 du dispositif de la résolution, et compte tenu de la recommandation du Comité des transports à sa quatrième session, la Commission est invitée à examiner aux fins d'adoption le cadre de coopération régionale pour la facilitation du transport ferroviaire international proposé. Elle est également invitée à envisager d'approuver la tenue de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports en 2016 en remplacement de la cinquième session du Comité des transports.

C. Résolution 69/7 Accord intergouvernemental sur les ports secs

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

61. Au paragraphe 6 de sa résolution 69/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

- a) D'aider les États membres à devenir parties à l'Accord;
- b) De donner la priorité au développement des ports secs d'importance internationale dans le programme de travail de la Commission;
- c) De collaborer efficacement avec les institutions de financement internationales et régionales, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les organisations internationales et sous-régionales pour le développement et le fonctionnement des ports secs d'importance internationale;
- d) De continuer de travailler au développement d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région, notamment par le développement de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs d'importance internationale, selon qu'il convient;
- e) D'exercer effectivement les fonctions de secrétariat de l'Accord;
- f) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

62. En exécution du paragraphe 6 a), le secrétariat a continué d'œuvrer pour la mise en application de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. Depuis l'ouverture de l'Accord à la signature lors de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports, il s'est prévalu d'un certain nombre d'occasions pour encourager les États membres à accélérer leurs procédures internes pour devenir parties à l'Accord, de manière à ce que ce dernier puisse entrer en application dès que possible. Il a en particulier profité de la quatrième session du Comité des transports (octobre 2014) pour informer les États membres des conditions requises et des procédures juridiques à suivre pour devenir parties à l'Accord. Suivant le paragraphe 1 de son article 5, l'Accord entre en vigueur le trentième jour suivant la date à laquelle le huitième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation de l'Accord ou d'accession à l'Accord est déposé conformément au paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord. À ce jour, 17 États membres ont signé l'Accord et 3 en sont devenus parties⁸.

63. En exécution des alinéas b) et d) du paragraphe 6, le secrétariat, avec l'appui financier de la Fédération de Russie, a exécuté le projet relatif au renforcement des capacités pour le développement et le fonctionnement des ports secs d'importance internationale. Dans le cadre de ce projet, il a réalisé les activités suivantes: a) une visite aux ports secs en Inde et une discussion avec les décideurs et les opérateurs privés du secteur des transports concernant les problèmes rencontrés dans le développement et l'exploitation des ports secs (New Delhi, 14-16 mai 2013); b) un examen des meilleures pratiques en matière de développement et de fonctionnement des ports secs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région; c) deux séminaires apparentés tenus à Busan (République de Corée) (11-12 juin 2013) et à Bangkok (18-19 mars 2014); et d) des mises à jour de la carte intégrée de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs.

⁸ On trouvera la liste des signataires et des parties à l'adresse ci-après: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XI-E-3&chapter=11&lang=en.

64. En exécution du paragraphe 6 c), le secrétariat a développé des synergies avec d'autres organisations sous-régionales sur des questions relatives au développement des ports secs, en particulier avec l'Institut asiatique pour le développement des transports et le secrétariat de l'Organisation de coopération économique. Étant donné l'importance des ports secs suite à la création de couloirs pour le transport intermodal international de marchandises, les séminaires de Busan et de Bangkok (voir paragraphe précédent) ont été organisés conjointement avec l'Union internationale des chemins de fer.

65. En exécution du paragraphe 6 e), le secrétariat fournit à la demande des services consultatifs aux États membres sur la procédure à suivre pour devenir parties à l'Accord. Le Bangladesh a bénéficié de tels services. Le secrétariat se prépare également à organiser la première réunion du Groupe de travail sur les ports secs, qui est provisoirement prévue en novembre 2015 pour faire le bilan des politiques et des initiatives menées et projetées concernant le développement en cours et futur des ports secs.

IV. Environnement et développement

A. Résolution 69/8

Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

66. Au paragraphe 2 de sa résolution 69/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De travailler en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies pour utiliser efficacement les technologies et l'innovation dans tous les domaines pertinents de la gestion de l'eau au bénéfice de la région Asie- Pacifique;

b) De faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des expériences, des bonnes pratiques et des technologies en matière de gestion intégrée des ressources en eau;

c) De continuer de fournir et de soutenir, en consultation avec les membres et membres associés, un programme de développement des capacités permettant d'assurer la résilience aux catastrophes liées à l'eau et de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique, qui soit adapté aux différents groupes de parties prenantes par le partage du savoir;

d) De prendre des mesures appropriées pour sensibiliser le public à l'importance de l'intégration de l'eau dans le développement durable dans le cadre du mandat et du programme de travail du secrétariat;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

67. En exécution des alinéas a) à e) du paragraphe 2 de la résolution, le secrétariat a réalisé une enquête en ligne sur l'état de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique. Des questionnaires ont été adressés à l'ensemble des membres et membres associés et aux organisations internationales concernées de la région Asie-Pacifique, avec pour principal objectif de déterminer l'état de la gestion intégrée des ressources en eau, les

problèmes rencontrés et les besoins des membres et membres associés en matière de renforcement des capacités. D'autre part, les questionnaires adressés aux organisations internationales comprenaient des questions sur la promotion des technologies et des innovations propres à assurer une gestion efficace des ressources en eau et sur la coopération entre elles dans des domaines touchant à l'eau et les activités menées aux niveaux régional et national.

68. En exécution des alinéas b) et d) du paragraphe 2, le secrétariat a établi un rapport sur l'état de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique en préparation à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et un rapport sur le renforcement des capacités nécessaires dans le secteur de l'eau en Asie du Sud-Ouest et en Asie du Sud. D'autre part, un rapport sur l'état actuel, les problèmes et les possibilités d'utilisation des ressources en eau en Asie centrale a également été réalisé afin d'informer sur les bonnes pratiques et les technologies utilisées dans différentes sous-régions. À la demande d'États membres, le secrétariat a organisé une activité de formation destinée à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion de l'eau en milieu urbain à Yangon (Myanmar), centrée principalement sur la gestion de l'approvisionnement en eau, des eaux usées et de l'assainissement dans les zones urbaines. On y a inclus également les monographies réalisées sur les bonnes pratiques de différents pays et des exercices dans chacun de ces domaines.

69. En exécution des alinéas a) et c) du paragraphe 2, le secrétariat continue de travailler avec ONU-Eau, la BASD, les forums internationaux concernés, comme le Forum mondial de l'eau et le Forum de l'eau Asie-Pacifique, et les États membres pour déterminer le développement des capacités nécessaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et l'assistance correspondante à fournir. Avec ONU-Eau, il s'est intéressé à l'évolution des politiques générales en matière de coordination régionale ainsi qu'aux questions de fond relatives à la sécurité de l'eau. Il a également préparé, en collaboration avec la BASD et d'autres organisations internationales, l'*Asian Water Development Outlook 2013* ainsi que le *Framework Document on Water and Climate Change Adaptation: for Leaders and Policy-makers in the Asia-Pacific Region*⁹. Il organise actuellement un atelier conjointement avec K-water du Gouvernement de la République de Corée sur la gestion des ressources en eau en préparation à la séance thématique que le septième Forum mondial de l'eau consacrera à l'eau et à l'économie verte. Des experts et des participants nationaux ont été invités à faire part de leurs données d'expérience et de leurs meilleures pratiques.

B. Résolution 70/11

Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

70. Au paragraphe 1 de sa résolution 70/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le

⁹ www.apwf.org/doc/Framework.pdf.

développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ces questions;

b) De convoquer, sans préjudice des résultats du mécanisme de consultation intergouvernemental, la deuxième session du Forum juste après la soixante et onzième session de la Commission;

c) De mener une étude et une analyse relatives aux incidences programmatiques, organisationnelles et budgétaires de la création d'un nouveau comité de la science, de la technologie et de l'innovation et d'un nouveau comité sur le financement pour le développement, ayant à l'esprit le processus de mise en œuvre de la résolution 69/1 de la Commission, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les résultats obtenus.

2. Progrès accomplis

71. En exécution du paragraphe 1 a), le secrétariat a lancé un processus consultatif intergouvernemental avec les représentants du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission afin d'étudier l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Il a transmis des informations de base au Comité consultatif en décembre 2014 et lui en a communiqué d'autres le 15 janvier 2015. Le Comité consultatif a été invité à faire part de ses vues sur les paramètres généraux à retenir pour faire du Forum à l'avenir une plateforme régionale efficace pour faire progresser le développement durable et en établir le bilan. Les résultats seront soumis pour adoption à la deuxième session du Forum, en 2015. Conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, le secrétariat a proposé d'inviter les entités régionales, les principaux groupes et les autres parties concernées, selon qu'il conviendra, à contribuer à ce processus consultatif.

72. En ce qui concerne les paramètres généraux pour les modalités futures du Forum, le secrétariat a proposé, entre autres, que celui-ci se réunisse comme une entité séparée avant la session de la Commission les années où le Forum politique de haut niveau pour le développement durable se réunit sous l'égide du Conseil économique et social, et qu'il fasse partie intégrante de la session de la Commission les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous l'égide de l'Assemblée générale de l'ONU. Après 2015, les sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'aligneront étroitement sur le rôle et les thèmes du Forum politique de haut niveau.

73. En exécution du paragraphe 1 b), le secrétariat projette d'organiser la deuxième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable les 21 et 22 mai 2015 à Bangkok, immédiatement avant la soixante et onzième session de la Commission. Le thème du Forum se situera dans la perspective du thème de la session de 2015 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi: le Forum politique de haut niveau après 2015 ». Le secrétariat a également proposé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable comprenne une session consacrée à la question de la responsabilisation dans le programme de développement pour l'après-2015, appuie les préparatifs régionaux de l'examen ministériel annuel, et bénéficie du thème retenu pour la soixante et onzième session de la Commission, à savoir « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre ».

74. En exécution du paragraphe 1 c) de la résolution, la Secrétaire exécutive a soumis un rapport où sont présentées une analyse et des recommandations relatives aux incidences programmatiques, organisationnelles et budgétaires de la création d'un nouveau comité de la science, de la technologie et de l'innovation et d'un nouveau comité sur le financement pour le développement, dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 69/1 de la Commission (E/ESCAP/71/33).

V. Développement social

A. Résolution 68/6

Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

75. Aux paragraphes 1 à 8 de sa résolution 68/6, la Commission:

a) A décidé de reporter à 2013 la convocation de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, afin que la Conférence puisse servir de réunion intergouvernementale régionale préparatoire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;

b) A décidé aussi que les problèmes majeurs en matière de population et de développement, comme i) la santé sexuelle et la santé de la reproduction, y compris la santé maternelle, la planification familiale et la prévention et le traitement du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles, ii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, iii) le vieillissement démographique, iv) les migrations internationales, v) l'urbanisation, vi) l'éducation et vii) la coopération régionale et internationale en matière de population et développement, seraient examinés, au cours des travaux de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, au titre du processus consistant à évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à recommander des mesures à prendre à tous les niveaux pour atteindre pleinement ses buts et objectifs, en accordant une attention particulière à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et à l'accès pour tous à l'information et aux services de santé sexuelle et de santé de la reproduction, spécialement pour les jeunes et les groupes vulnérables;

c) A décidé en outre que les résultats de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serviraient de contribution régionale à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;

d) A relevé qu'il était nécessaire que tous les membres et membres associés renouvellent leur engagement de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

e) A relevé aussi que les ressources financières devraient être utilisées effectivement par les pays destinataires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de population et de développement afin d'aider les donateurs à obtenir l'engagement de fournir de nouvelles ressources pour les programmes;

f) A relevé en outre que des courants de ressources supplémentaires étaient nécessaires, provenant de la communauté internationale, y compris les pays donateurs, pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

g) A souligné que le renforcement des capacités nationales en matière de population et de développement et le transfert de la technologie et des savoir-faire appropriés aux pays en développement devaient être les objectifs primordiaux et les activités centrales de la coopération internationale au niveau des programmes. Il convenait de rappeler que la communauté internationale avait été invitée à envisager des mesures comme le transfert de technologie aux pays en développement pour produire et distribuer des articles de haute qualité destinés aux services de santé de la reproduction, afin de renforcer l'autonomie de ces pays;

h) A encouragé tous les membres et membres associés à entreprendre un examen national des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action et des difficultés rencontrées à cet égard.

76. Au paragraphe 9 de sa résolution 68/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De rédiger, à partir des examens nationaux, une synthèse régionale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action et des difficultés rencontrées à cet égard, et de la soumettre à l'examen de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

b) De faire rapport à la Commission à sa soixante-et-onzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

77. Toutes les demandes énoncées dans la résolution à l'intention du secrétariat ont trouvé suite comme indiqué ci-après:

a) La sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 16 au 20 septembre 2013. Plus de 400 délégués y ont participé, dont un chef d'État, des ministres, des décideurs et des représentants de la société civile provenant de 46 pays;

b) Les questions ci-après ont été examinées dans leur intégralité dans le programme et le document final de la Conférence: i) la santé sexuelle et procréative, y compris la santé maternelle, la planification familiale et la prévention et le traitement du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles; ii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; iii) le vieillissement de la population; iv) les migrations internationales; v) l'urbanisation; vi) l'éducation; et vii) la coopération régionale et internationale;

c) Le 17 février 2014, la Secrétaire exécutive a soumis le document final de la Conférence au Président de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement en tant que contribution régionale à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;

d) Comme précisé au paragraphe 70 de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ci-après la « Déclaration ministérielle »), les membres et membres associés de la

CESAP ont renouvelé leur engagement à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

e) Comme indiqué au paragraphe 210 de la Déclaration ministérielle, les membres et membres associés de la CESAP ont souligné que l'une des priorités essentielles était d'assurer le financement requis pour la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment par la mobilisation de ressources nationales, la recherche de ressources, les financements publics et privés et en veillant à ce que se poursuivent et soient respectés les engagements pris par les donateurs internationaux au titre de l'aide publique au développement;

f) Comme relevé dans le « Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique » (E/ESCAP/70/16), les membres et membres associés de la CESAP ont souligné la nécessité de disposer de mécanismes régionaux et mondiaux pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action et la prise en compte du programme de développement pour l'après-2015, grâce notamment à l'appui financier des organisations internationales et à la coopération triangulaire, ainsi qu'à la coopération Sud-Sud;

g) Comme indiqué au paragraphe 40 de la Déclaration ministérielle, les membres et membres associés de la CESAP ont souligné que les mesures prioritaires nécessaires pour la population et le développement comprenaient le renforcement des capacités nationales et le transfert de technologies et de compétences appropriées;

h) En vue d'aider les membres et membres associés à faire le bilan national des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, la CESAP, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a effectué en 2012 le volet régional de l'enquête mondiale sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Les réponses de 51 gouvernements ont montré que des progrès considérables avaient été enregistrés dans la région Asie-Pacifique en ce qui concernait l'offre de services de santé sexuelle et procréative, notamment la planification familiale, la santé maternelle et l'égalité entre les sexes.

78. Toutes les mesures demandées au paragraphe 9 de la résolution ont été réalisées par le secrétariat comme suit:

a) En préparation à un examen régional des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a mené trois activités importantes: une enquête intergouvernementale régionale; une réunion préparatoire régionale en mai 2013; et la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

b) La synthèse des réponses à l'enquête intergouvernementale précitée reçues des 51 gouvernements a fait l'objet d'un rapport d'examen régional, où sont évalués les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris à la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région, les défis à relever et les priorités futures;

c) La CESAP, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a organisé à Bangkok, du 8 au 10 mai 2013, la Réunion régionale préparatoire à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. Cette réunion préparatoire a permis de réunir les agents de

coordination et les experts des gouvernements, des instituts de recherche et des organisations de la société civile concernés par les questions de population et développement de 27 membres et membres associés de la CESAP, ainsi que d'organisations internationales;

d) Le rapport d'examen régional et les résultats de la réunion régionale préparatoire ont alimenté les débats au cours de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. Les discussions ont permis de cerner d'importantes questions persistantes ou émergentes dans le domaine de la population et du développement, notamment la nécessité d'assurer l'accès universel à la santé procréative, de tenir compte des liens existant entre population et développement durable et d'améliorer l'intégration sociale dans le contexte de l'évolution démographique. La Conférence a établi le programme d'action pour la région dans le domaine de la population et du développement pour la prochaine décennie.

B. Résolution 69/14

Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

79. Au paragraphe 2 de sa résolution 69/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans la Déclaration de Bangkok;

b) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

80. En application de la résolution, le secrétariat a accordé la priorité à son action dans le domaine du vieillissement de la population en y affectant du personnel spécialisé, en consolidant son travail analytique et en mobilisant des fonds extrabudgétaires.

81. Des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées pour compléter le budget ordinaire du programme de travail afin de répondre aux besoins des États membres découlant des problèmes posés par le vieillissement rapide de la population de la région.

82. À l'aide des ressources disponibles, le personnel affecté à ce domaine a été appelé à mener des travaux de recherche appliquée et à promouvoir la coopération régionale en vue d'accélérer la mise en œuvre des recommandations énoncées dans la Déclaration de Bangkok. À cet égard, le secrétariat a centré son attention sur les questions cruciales concernant le vieillissement de la population, notamment la fourniture d'une protection sociale, la sécurité des revenus, la santé et les soins à long terme ainsi que la promotion et la protection des droits des personnes âgées.

83. Le secrétariat a effectué une analyse régionale des principaux problèmes touchant les personnes âgées en vue de faciliter la formulation et l'application de politiques et de programmes de développement inclusif et durable par les gouvernements. On trouvera ci-après une présentation détaillée de ces travaux analytiques.

84. Afin d'offrir des options pour une politique de protection sociale à l'intention des personnes âgées, le secrétariat a réalisé un projet de recherche sur les programmes d'aide au revenu en place en faveur des groupes vulnérables, dont les personnes âgées, dans la région. Les divers résultats analytiques obtenus grâce au projet, réunis au sein d'une publication, ont offert aux décideurs et aux spécialistes du développement des connaissances et des outils pour améliorer les programmes d'aide au revenu ou pour réunir les programmes d'aide au revenu en place en un système de protection sociale plus complet qui couvre les différentes phases du cycle de vie.

85. En vue d'améliorer encore la sécurité de revenu des personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a mené un projet analytique complémentaire portant sur la couverture, les bénéficiaires visés, la durabilité et la pertinence des systèmes de pension existants et des autres programmes d'aide au revenu pour les personnes âgées. Ce projet favorise la coopération Sud-Sud et le partage de données d'expérience entre les pays de la région Asie-Pacifique sur la question de la sécurité de revenu des personnes âgées. Outre les études initiales achevées dans deux pays de l'Asie du Sud et dans un pays de l'Asie de l'Est, ce projet en cours comprendra des consultations aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de définir les mesures essentielles à mettre en œuvre pour renforcer la sécurité de revenu des personnes âgées dans la région.

86. Pour traiter des droits des personnes âgées dans les cadres juridiques et politiques, la CESAP, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, a réuni des experts des gouvernements, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, de la société civile et du système des Nations Unies lors de l'Atelier sur l'intégration sociale et les droits des personnes âgées dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu à Bangkok du 30 septembre au 2 octobre 2014. Grâce à l'échange de données d'expérience nationales et aux discussions thématiques menées, cet atelier a permis de sensibiliser davantage les principaux décideurs aux questions prioritaires relatives aux droits des personnes âgées en Asie et dans le Pacifique et de définir les mesures à prendre pour combler les lacunes dans l'application des législations existantes afin de contribuer à l'intégration sociale des personnes âgées.

87. En vue de déterminer les grandes priorités à établir pour dispenser efficacement l'aide aux personnes âgées de la région sur le long terme, la CESAP, en coopération avec la Commission nationale chinoise de la santé et de la planification familiale, a organisé la Consultation régionale d'experts sur les soins de longue durée aux personnes âgées, tenue à Bangkok les 10 et 11 décembre 2014. Par ailleurs, en vue d'améliorer les connaissances dans ce domaine et de satisfaire la demande croissante de soins de longue durée, la CESAP a également réalisé une étude analytique dans trois pays de la région, l'objectif étant tourné vers les modalités et les services actuellement disponibles ainsi que vers les lacunes et les difficultés rencontrées dans la fourniture de soins de longue durée dans la région. Les résultats de la Consultation régionale d'experts et de l'étude seront intégrés dans un rapport analytique général où figureront des recommandations de politique générale claires sur la fourniture de soins de longue durée aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique.

88. La CESAP a également établi de solides partenariats avec toutes les parties concernées afin d'être mieux à même d'appliquer la Déclaration de Bangkok et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Elle a collaboré étroitement avec les bureaux régionaux du Pacifique

occidental et de l'Asie du Sud-Ouest de l'Organisation mondiale de la santé pour l'élaboration de stratégies régionales sur les soins de santé aux personnes âgées. Elle a également coopéré avec la BASD pour ses travaux concernant les pensions et la sécurité de revenu des personnes âgées de la région. D'autre part, elle travaille avec la société civile, y compris avec HelpAge International, à la promotion et la protection des droits des personnes âgées de la région.

VI. Statistiques

Résolution 69/15

Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

89. Au paragraphe 8 de sa résolution 69/15, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De convoquer en 2014 une réunion régionale intergouvernementale des ministres de la santé, des ministres responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et des chefs des organisations statistiques nationales, des autres administrations participantes pertinentes et des hauts responsables des partenaires de développement concernés en vue d'entériner le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et pour favoriser un surcroît d'activité régionale en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région;

b) De collaborer étroitement avec les donateurs et les partenaires de développement concernés pour organiser une campagne bien coordonnée de financement et de sensibilisation en consultation avec les gouvernements afin de soutenir les mesures prises par les pays et de développer pleinement et d'aider à financer les activités d'appui en rapport avec le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique;

c) De créer un groupe directeur régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sous les auspices du Comité de statistique, comprenant des représentants des secteurs de la santé, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques et des partenaires de développement concernés, attendu qu'il était urgent d'engager des consultations supplémentaires sur le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et d'entreprendre la mise en œuvre du Plan, compte tenu également des limites de l'appareil de conférence de la Commission tel qu'il existe;

d) De veiller à ce que le groupe directeur régional qui serait créé soit chargé d'examiner et de proposer un appareil de gouvernance plus approprié qui facilite pleinement la participation multisectorielle nécessaire, lequel serait examiné par la réunion régionale des ministres en vue de son adoption;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante-et-onzième session sur l'exécution de la présente résolution.

2. Progress made

90. En exécution du paragraphe 8 a) de la résolution, le secrétariat a convoqué à Bangkok, du 24 au 28 novembre 2014, la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. La Conférence a été co-organisée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé, la BASD et Plan International, en collaboration avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le Groupe de la Banque mondiale, l'Observatoire Asie-Pacifique des systèmes et politiques de santé, le Secrétariat général de la communauté du Pacifique, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et Vision du monde International. Au total, 44 membres et membres associés étaient représentés à la Conférence, dont 20 au niveau ministériel, et 17 organisations des Nations Unies et organisations internationales et non gouvernementales y participaient. La Conférence a permis des résultats significatifs qui étayeront et orienteront l'action engagée aux niveaux national et international, dont l'adoption de la Déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, l'approbation du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et la déclaration des années 2015-2024 Décennie Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Ces résultats ont renforcé et élargi le mandat du secrétariat pour qu'il poursuive son approche multisectorielle visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et contribueront à faire reconnaître davantage le fait que cette amélioration est essentielle pour réaliser effectivement et mesurer le développement inclusif et durable.

91. En exécution du paragraphe 8 b) de la résolution, le secrétariat a continué de renforcer le partenariat régional des organisations internationales visant à aider les pays de l'Asie et du Pacifique à améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Le secrétariat a constitué et présidé le Groupe de travail des co-organisateur afin de superviser les préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Il a d'autre part collaboré avec des initiatives régionales analogues en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie occidentale, ainsi qu'avec des partenaires au niveau mondial afin de promouvoir la coopération interrégionale et de contribuer à l'élan qui se manifeste de plus en plus dans le monde en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. On pourra citer les exemples ci-après d'activités de sensibilisation et de collecte de fonds menées par le secrétariat en collaboration: contribution à la mise au point du *Plan mondial pour l'intensification de l'investissement dans l'enregistrement et les statistiques de l'état civil 2015-2024*, qui a été publié par le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé; participation aux consultations sur le Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative «Chaque femme, chaque enfant», mis en place par le Groupe de la Banque mondiale et les Gouvernements américain, canadien et norvégien; membre fondateur du Groupe mondial sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, constitué par la Division de statistique; élaboration de la stratégie de marque « Faire en sorte que chacun soit compté » en collaboration avec les co-organisateur de la Conférence; lancement d'un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement avec la Commission économique pour l'Afrique; et formation d'un

partenariat avec Data2x, une initiative de la Secrétaire d'État Hillary Clinton, en vue de promouvoir la dimension sexospécifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

92. En exécution des alinéas c) et d) du paragraphe 8 de la résolution, le secrétariat, avec les conseils du Bureau du Comité de statistique, a mis en place en septembre 2013 le Groupe directeur régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le Groupe directeur régional comprend des représentants de 19 membres et membres associés de la CESAP et de cinq organisations internationales, qui englobent les secteurs de l'enregistrement des faits d'état civil, de la santé et des statistiques. Il a donné des orientations stratégiques pour planifier la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et a supervisé la formulation des projets de documents finaux et les négociations lors d'une réunion régionale préparatoire tenue en août 2014 et de la Conférence elle-même. Conscient de la nécessité d'un engagement multisectoriel, le Groupe directeur régional a étudié plusieurs options pour une structure administrative appropriée à long terme et a recommandé une supervision directe par la Commission, recommandation qu'a appuyée la Conférence¹⁰. Le projet de mandat révisé sera présenté au Comité de statistique à sa quatrième session, en mars 2015, pour examen et soumission ultérieure à la Commission pour adoption à sa soixante et onzième session.

3. Questions soumises à la Commission pour examen

93. S'agissant du paragraphe 8 d), et au vu de la recommandation du Groupe directeur régional, de l'avis favorable de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et de la recommandation du Comité de statistique à sa quatrième session, la Commission est invitée à examiner le projet de mandat révisé pour adoption et à décider de la composition du Groupe directeur régional.

VII. Activités sous-régionales pour le développement

Résolution 69/17

Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

94. Au paragraphe 2 de sa résolution 69/17, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De soutenir le développement des capacités des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique pour la gestion durable des océans et des mers conformément à la Convention dans le cadre de leurs actions tendant à éliminer la pauvreté et à assurer la sécurité alimentaire dans le contexte du développement durable;

b) D'entreprendre une analyse pour constituer le fonds de données probantes qui serviront à déterminer comment l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources peut contribuer à l'élimination de la

¹⁰ Cette recommandation figure dans le rapport du Groupe directeur régional au Comité de statistique (E/ESCAP/CST(4)/4).

pauvreté et à la croissance économique durable dans les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique;

c) De soumettre à l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, à la soixante-dixième session de la Commission, un rapport précisant de quelle manière le secrétariat pouvait apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

95. Au paragraphe 3 de la résolution, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa soixante et onzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

96. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat a établi le rapport intitulé *Pacific Perspectives on Fisheries and Sustainable Development*, et procédé à une analyse de l'évaluation des services relatifs aux ressources et aux écosystèmes marins dans la perspective du développement durable. Ce rapport a été présenté à tous les dirigeants du Pacifique réunis à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia en septembre 2014. Cette analyse a aidé les États membres insulaires du Pacifique à promouvoir l'inclusion d'un objectif consacré spécifiquement aux océans et aux mers dans la proposition du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. En tant que membre d'ONU-Océans, le secrétariat a aussi contribué à l'analyse de l'Équipe d'appui technique sur les océans. Le secrétariat a relevé les principales questions qui devaient faire l'objet d'un renforcement des capacités dans les petits États insulaires en développement du Pacifique aux fins de la gestion durable des océans dans le but d'éliminer la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire: a) améliorer la gestion de la pêche côtière; b) développer la solidarité régionale dans le secteur de la pêche; c) tenir davantage compte des sexes/spécificités dans le secteur de la pêche; d) améliorer la gouvernance dans le secteur de la pêche; e) utiliser davantage les ressources thonnières de la pêche hauturière à des fins nationales (y compris l'alimentation); et f) renforcer le système de contingentement des jours de pêche, ce qui permet d'accroître les droits d'accès des bateaux à senne coulissante. Le secrétariat renforce la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique à utiliser le Système de comptabilité environnementale et économique, qui offre un cadre convenu internationalement pour la prise en compte de l'environnement dans un système de comptabilité nationale. Un certain nombre de pays considèrent que les comptes du secteur maritime constituent un élément important pour la formulation de politiques et la planification fondées sur des données factuelles.

97. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat a publié une analyse sur la manière dont l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources peut contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique soutenue dans les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Cette analyse comporte d'importants messages, s'agissant notamment du rôle déterminant de la pêche côtière pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, de la dimension sexes/spécifique de la pêche et des problèmes de gouvernance dans la gestion du secteur maritime. Cette analyse permettra d'éclairer davantage le travail du secrétariat, ainsi que l'action des partenaires de développement par la voie

d'ONU-Océans et du Groupe de travail du secteur maritime du Conseil des organisations régionales du Pacifique.

98. En exécution du paragraphe 2 c), le secrétariat a établi un rapport à l'intention de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique, à la soixante-dixième session de la Commission, dans lequel est donné un aperçu de la manière dont les petits États insulaires en développement du Pacifique peuvent préserver, gérer durablement et tirer les avantages de la pêche au profit du développement durable, y compris l'identification des possibilités de renforcer la contribution de la pêche au développement durable. Des recommandations sur la manière dont le secrétariat peut favoriser la gestion durable des océans et des mers y figurent également.

Annexe

Liste des experts des quatre groupes de travail établis en application de la résolution 70/1

A. Progression vers la formation d'un marché intégré

Experts principaux:

- M. Florian Albuero, Professeur à l'Université des Philippines et Président du Centre pour la promotion de l'intégration et de la facilitation du commerce (Philippines)
- M. Saman Kelegama, Directeur exécutif de l'Institut d'études politiques (Sri Lanka)

Experts nationaux:

- Afghanistan: M. Habibullah Asadullah, Conseiller commercial, Ministère du commerce et de l'industrie
- Arménie: M^{me} Hasmik Sargsyan, Expert en chef au Département de la coopération internationale, Ministère de l'économie
- Bangladesh: M. Monoj Kumar Roy, Co-secrétaire, Ministère du commerce
- Bhoutan: M. Chhime Tshering, Chef de la Division des négociations commerciales, Département du commerce, Ministère des affaires économiques
- Cambodge: M. Tan Yuvaroath, Directeur du Département des notifications et de la conformité juridique (Affaires de l'OMC), Ministère du commerce
- Chine: M. Zhen Chen, Directeur général adjoint, Banque d'import-export de Chine
- Malaisie: M^{me} Che Mazni Che Wook, Directrice pour les Accords de libre-échange — politiques et négociations, Ministère du commerce international et de l'industrie
- Micronésie (États fédérés de): M. Jean Bertrand Azapmo, Conseiller pour le commerce intérieur, Ministère des ressources et du développement
- Mongolie: M. Enkbold Vorshilov, Groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral
- Népal: M. Swarnim Wagle, Membre de la Commission nationale de planification
- Nouvelle-Zélande: M. Robert David John Scollay, Directeur du Centre d'études de l'APEC, Université d'Auckland; Professeur associé au Département d'économie, Université d'Auckland

- Pakistan: M. Ali Bat Khan, Chef (Commerce international et Finances)
- Philippines: M^{me} Ramonette B. Serafica, Associée de recherche principale, Institut philippin d'études sur le développement
- Thaïlande: M. Winichai Chaemchaeng, Directeur exécutif, Institut international pour les études sur l'Asie et le Pacifique, Bangkok University
- Vanuatu: M. Sumbue Antas, Directeur du Département du commerce extérieur, Ministère des affaires étrangères, Coopération internationale et commerce extérieur
- Viet Nam: M. Thai Son, Directeur du Bureau du Comité national pour l'intégration économique

B. Création dans l'ensemble de la région d'une connectivité ininterrompue dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication

Experts principaux:

- M. Abdelmoula Ghzala, Ancien Spécialiste principal des infrastructures à la Banque mondiale, États-Unis d'Amérique
- Mr. Abu Saeed Khan, Chargé de politique principal, LIRNEasia, Bangladesh
- M. Benoit Felten, Directeur général de DA Asia, Hong Kong (Chine)
- M. Derek Atkinson, Spécialiste de la gestion des infrastructures et des ressources, Australie

Experts nationaux:

- Afghanistan: M. Abdul Karim Malikyar, Chef de la Section OMC, Ministère du commerce et de l'industrie
- Azerbaïdjan: M. Farid Valiyev, Conseiller principal au Département des relations internationales, Ministère des transports
- Bhoutan: M. Bhimlal Suberi, Spécialiste de la planification, Division des politiques et plans, Ministère de l'information et des communications
- Chine: M. Zhao Ruyu, Chef adjoint des services techniques, Institut de recherche et de planification des transports, Ministère des transports

- Fédération de Russie:
 - M^{me} Irina Smygalina, Consultante, Division de l'ONU et des organisations internationales, Département des organisations internationales, Ministère du développement économique
 - M. Konstantin Kozlov, Troisième Secrétaire et Représentant permanent assistant auprès de la CESAP, Ambassade de la Fédération de Russie, Bangkok
- Malaisie: M. Somasundram Ramasamy, Sous-secrétaire principal à l'énergie, Ministère de l'énergie, de la technologie verte et de l'eau
- Népal: M. Kamal Pande, Spécialiste des infrastructures et ancien Cosecraire, Division économique, Commission nationale de planification
- Pakistan:
 - M. Muhammad Shoaib, Directeur (Transports routiers), Ministère des communications
 - M. Muhammad Shahid Chaudhry, Membre (Exécution et suivi), Ministère de la planification, du développement et des réformes
 - M. Syed Akhtar Ali, Membre (Énergie), Ministère de la planification, du développement et des réformes
- Samoa: M^{me} Oketevi Savea, Directrice générale de Computer Services Limited
- Thaïlande:
 - M. Aniruth Hiranraks, Vice-Président de CAT Telecom Public Company Limited
 - M. Prasert Sinsukprasert, Directeur général adjoint, Bureau de la planification et de la politique énergétiques, Ministère de l'énergie
 - M. Poonpat Leesombatpiboon, Chef du Bureau de la coopération énergétique internationale, Ministère de l'énergie
- Timor-Leste: M. Joao Freitas, Consultant en technologie de l'information, Bureau du Directeur général, Ministère des transports et des communications

C. Renforcement de la coopération financière

Experts principaux:

- M. Duvvuri Subbarao, Ancien Gouverneur de la Banque de réserve indienne et ancien Ministre indien des finances

- M. Masahiro Kawai, Ancien Directeur de l'Institut de la Banque asiatique de développement, et Professeur à l'École supérieure de l'Université de Tokyo

Experts nationaux:

- Azerbaïdjan: M. Nuraddin Eynullayev, Conseiller principal, Ministère de l'économie et de l'industrie
- Bangladesh: M. Moinul Islam, Secrétaire adjoint, Division des finances, Ministère des finances
- Bhoutan: M. Sonam Tenzin, Chef de la planification, Division des politiques et de la planification, Ministère des finances
- Cambodge: M. Bora Meas, Secrétaire-Général adjoint, Comité national pour la CESAP
- Chine: M. Huijiang Liang, Directeur général du Département des finances internationales, China Development Bank Corporation
- Géorgie: M. Ivane Shamugia, Conseiller pour la coordination des dons, Administration du Gouvernement géorgien
- Japon: M. Naoki Yamashita, Deuxième Secrétaire et Attaché financier, Ambassade du Japon, Bangkok
- Népal: M. Lal Shanker Ghimire, Cosecrétaire, Secrétariat de la Commission nationale de planification
- Samoa: M^{me} Faiane Susana Laulu, Directrice générale de la Banque de développement de Samoa
- Sri Lanka: M^{me} Rupasingha Arachchige Swarnalatha Gunaratne, Directrice de la recherche économique, Banque centrale de Sri Lanka
- Thaïlande: M. Rit Syamananda, Expert principal en politique financière et fiscale internationale, Bureau de la politique fiscale, Ministère des finances
- Timor-Leste: M. Helder Lopes, Économiste en chef, Ministère des finances
- Vanuatu: M. August Letlet, Directeur, Département des finances et du trésor, Ministère des finances et de la gestion économique
- Viet Nam: M. Vu Chi Long, Directeur général adjoint, Ministère des finances, de l'intégration internationale et de la coopération

D. Développement de la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs**Experts principaux:**

- M. Ramesh Chand, Directeur du Centre national de recherche en économie et politiques agricoles (NCAP), Conseil indien de la recherche agricole, Inde

- M. Heinz Schandl, Directeur scientifique principal, Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, Australie
- M. Frank Thomalla, Associé de recherche principal, Institut de Stockholm pour l'environnement— Asie, Thaïlande

Experts nationaux:

- Arménie: M. Artak Aghanik Baghdasaryan, Responsable du Service de la politique de développement économique, Ministère de l'économie
- Bhoutan: M^{me} Tshering Lhamo, Administratrice à la planification, Division de la planification, Commission du bonheur national brut
- Cambodge: M. Pagnathun Theng, Directeur général, Ministère du plan
- Fidji: M. Krishna Dutt Prasad, Secrétaire adjoint, Ministère de la planification stratégique, du développement national et de la statistique
- Géorgie: M. Paata Brekashvili, Expert et chercheur en politique économique, Association géorgienne pour le développement international, Université du Caucase
- Inde: M. Arvind Kumar Srivastava, Directeur, Centre climatologique national, Département météorologique indien, Bureau du Directeur général adjoint de la météorologie
- Japon: M. Michikazu Kojima, Associé de recherche principal, Institut des économies en développement, Organisme japonais pour le commerce extérieur
- Népal: M. Rabi Shanker Sainju, Directeur de programme/Chef de section, Secrétariat de la Commission nationale de planification
- Vanuatu: M. Davidson Gibson, Directeur par intérim du Département vanuatuan des risques météorologiques et géologiques